

Alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE) en situation de réfugiés : Priorités pour l'habitat et les abris

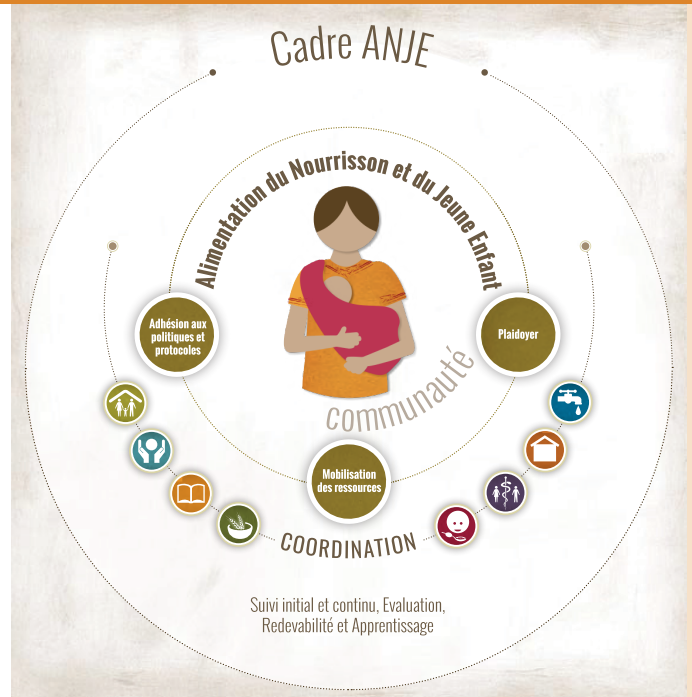
Une initiative du HCR et de Save the Children

Justification pour l'intégration de l'ANJE et de l'habitat et des abris

La plupart des enfants ne meurent pas à cause de conflits ou de catastrophes naturelles en soi, mais plutôt en raison de pénuries de nourriture et d'eau potable, de soins de santé inadéquats et de mauvaises conditions d'assainissement et d'hygiène.

Pour s'assurer que la plupart des enfants soient protégés et reçoivent des services essentiels, les pratiques optimales de l'ANJE doivent être établies grâce à une intégration complète et appropriée de l'ANJE au secteur de la gestion des camps. La protection, la promotion et le soutien des pratiques optimales de l'ANJE permettent non seulement de **sauver des vies**, mais aussi de veiller à ce que le niveau de vie des réfugiés soit respecté et que leurs droits humains soient protégés. Une bonne coordination des services, l'identification des besoins et des lacunes dans l'aide, la prévention du double emploi, l'amélioration de la participation des femmes, l'application des normes humanitaires et la protection des droits humains permettent de répondre à plusieurs des mêmes objectifs, essentiels à l'ANJE.

Les enfants et les FEA, dont les organismes sont sensibles aux forts changements d'environnement, peuvent subir des effets nocifs sur leur santé s'ils restent exposés aux éléments environnementaux. Ainsi, les secteurs de l'habitat, des abris et de l'ANJE peuvent interagir spécifiquement en se frayant un chemin à travers les pressions sévères sur ce secteur et en **plaidant fortement** pour les femmes enceintes et allaitantes (FEA) et les nourrissons si nécessaire.



Le point principal dans l'infographie du Cadre (ci-dessus) est la mère et le bébé. Ils sont soutenus par la communauté dans laquelle ils vivent, ce qui affecte de près les pratiques de l'ANJE. Le cercle autour d'eux représente des actions de haut niveau à prendre en considération telles que le plaidoyer, la mobilisation des ressources et l'adhésion aux politiques et aux lignes directrices. Un effort coordonné entre **tous les secteurs** et l'ANJE assure la protection des droits des enfants jusqu'à 2 ans et des femmes enceintes et allaitantes. Le suivi, l'évaluation, la redevabilité et l'apprentissage (SERA) garantissent la qualité.

Qui devrait l'utiliser ?

- HCR et partenaires (y compris d'autres agences de l'ONU)
- Personnel national et international
- Cadres supérieurs
- Gestionnaires des programmes
- Conseillers techniques
- Personnel de terrain
- Spécialistes et non spécialistes en ANJE
- Autorités locales et nationales

Où devrait-il être utilisé ?

Le Cadre s'applique à toutes les **opérations concernant les réfugiés**, notamment la phase initiale d'une crise d'urgence ainsi que les crises prolongées et chroniques. Avec une adaptation minimale, il serait également applicable dans les contextes situés en dehors des camps, y compris auprès des réfugiés vivant en communautés d'accueil, en zones urbaines et en milieux ruraux, ainsi que pour les communautés d'accueil elles-mêmes.

Objectifs stratégiques communs

- Contribuer à assurer la sécurité, la paix et la dignité pour les FEA, les nourrissons et les jeunes enfants de 0 à 23 mois dans les situations de réfugiés.
- Permettre aux FEA, aux nourrissons et aux jeunes enfants réfugiés d'accéder à des habitats sûrs et de vivre dans la paix et la dignité.
- Permettre aux FEA, aux nourrissons et aux jeunes enfants réfugiés d'accéder à des solutions d'abris offrant le respect de l'intimité et une protection contre les éléments.

Principales activités intégrées

- Selon la situation, les équipes de l'ANJE devraient assister aux **réunions de coordination** du secteur de l'habitat et des abris dès les premiers stades d'une situation d'urgence, et assurer la liaison avec les équipes de l'habitat et des abris pour discuter de la meilleure façon de répondre aux besoins spécifiques des FEA et des enfants de 0 à 23 mois.
- **Organiser des séances d'orientation** pour le personnel de l'habitat et des abris afin de sensibiliser aux principales informations de l'ANJE et aux besoins particuliers en matière d'habitat et d'abris ainsi qu'aux risques pour les FEA, les nourrissons et les jeunes enfants.
- Envisager de choisir au moins un **champion de l'ANJE** formé parmi l'équipe de l'habitat et des abris.
- Veiller à ce que les interventions liées à l'habitat et aux abris **soutiennent les familles et les encouragent à rester ensemble.**
- Veiller à ce que les centres de transit soient sûrs et permettent le respect de l'intimité des FEA, des nourrissons et des jeunes enfants.
- **Élaborer des procédures claires pour l'identification et la référence** entre le secteur de l'habitat et des abris et celui de l'ANJE, et s'assurer que le personnel de l'habitat et des abris soit au courant des programmes de l'ANJE disponibles et des critères clés pour les références liées à l'ANJE.



© UNHCR/Roger Arnold

Possibilités générales de collaboration

- Tenir compte des **besoins spécifiques des FEA et des enfants de 0 à 23 mois** dans la détermination du contenu des articles non alimentaires spécifiques à l'abri (ANA).
- **Accorder la priorité aux mères et aux nouveau-nés** pour un abri privé ou, au moins, fournir un abri privé temporaire pour les six premières semaines après la naissance.
- Élaborer des **lignes directrices standard pour la conception et la construction** d'un espace ami des bébés, envisager également des espaces amis des enfants qui comprennent des zones adaptées aux bébés.

Pour plus d'informations sur le Cadre, veuillez consulter : <https://www.unhcr.org/nutrition-and-food-security.html>